



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

- 1- **QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 16 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 2024-778 intitulé « **RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES VARIABLES ET SPÉCIALES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2023-745-760** » ;
- 2- **QUE** le règlement 2024-778 peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h le dix-septième jour de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-septième jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt-quatre.

Julie Caron  
Directrice générale et greffière-trésorière

JC